



apec

Association intercommunale
pour l'épuration des eaux
usées de la Côte

Préavis no 11 relatif au budget de l'exercice 2024

Gland, le 3 août 2023.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et à l'art. 14, chiffre 5 des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte, nous soumettons à votre approbation le projet de budget pour l'exercice 2024.

Celui-ci suscite les commentaires suivants :

100.3003.00	Rétribution du Conseil intercommunal	CHF 20'000.00
--------------------	---	----------------------

Ce montant correspond à trois séances du Conseil intercommunal et aux travaux des commissions.

140.3189.00	Site Internet - Communication	CHF 15'000.00
--------------------	--------------------------------------	----------------------

A l'instar de l'année 2023, nous envisageons de diffuser régulièrement des informations sur l'évolution du projet de construction de la nouvelle station d'épuration.

220.3183.00	Frais bancaires	CHF 1'000.00
--------------------	------------------------	---------------------

Nous ne sommes plus soumis au paiement d'intérêts négatifs.

220.3223.00	Intérêts des emprunts	CHF 100'000.00
--------------------	------------------------------	-----------------------

Préavis no 7 relatif à une demande de crédit (2^{ème} phase) (CHF 8'560'000.-) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association.

Nous prévoyons un intérêt de 2% calculé sur montant de CHF 5'000'000.-. Cette estimation correspond au coût de cette étude pour 2023 et 2024.

220.3526.00	Micropolluants -Taxe fédérale	CHF 331'398.00
--------------------	--------------------------------------	-----------------------

Le Parlement fédéral a approuvé en juin 2014 une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) instaurant un financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration (STEP) avec une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants.

La taxe est fixée à 9 francs par habitant raccordé et par an. Le montant de la taxe est calculé pour chaque STEP sur la base du nombre d'habitants (résidents permanents) raccordés au 1^{er} janvier de l'année courante.

Nous serons exonérés de cette taxe dès la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

230	Amortissements	CHF 1'511'000.00
------------	-----------------------	-------------------------

STEP actuelle

Ces amortissements concernent les préavis :

- No 26 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer divers travaux d'entretien et de rénovation des installations de la station d'épuration (CHF 765'300.-)
- No 30 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer divers travaux d'entretien et de remplacement d'installations de la station d'épuration (CHF 1'295'000.-)

Il est prévu d'amortir ces dépenses sur une période de cinq ans.

Nouvelle STEP

Dans le préavis no 28 relatif à l'abandon du projet de STEP unique régionale et à une demande de crédit (1ère phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association, il était mentionné que cette dépense (CHF 953'000.-) serait vraisemblablement amortie immédiatement. Le Comité de direction juge préférable d'effectuer cet amortissement sur deux ans.

Conformément au préavis no 7 relatif à une demande de crédit (2^{ème} phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association, cet emprunt sera amorti sur une période de 10 ans ceci à partir de l'exercice 2023 à savoir CHF 856'000.- par année.

350.3115.00	Leasing véhicule	CHF 9'810.00
--------------------	-------------------------	---------------------

Celui-ci arrivera à terme le 30 juin 2024.

350.3124.00	Achat de mazout	CHF 270'000.00
--------------------	------------------------	-----------------------

Nous prévoyons d'acheter 190'000 litres au prix de CHF 1,40 le litre (CHF 1,50 en 2023)

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2022, nous sommes soumis :

- au paiement de la taxe CO² de CHF 24.- la tonne ;
- à l'obligation d'acheter du mazout ECO lequel est plus onéreux.

350.3132.00	Fournitures, matériel de laboratoire et chlorure ferrique	CHF 275'000.00
--------------------	--	-----------------------

Nous constatons une augmentation générale des prix pratiqués pour le Chlorure Ferrique (précipitant pour abattre les phosphates) de 25%, ce qui représente CHF 29'500.-/an.

350.3154.20	Entretien groupe à gaz	CHF 40'000.00
-------------	------------------------	---------------

Après plus d'une année d'utilisation de notre nouveau CCF, nous disposons d'une meilleure vision des coûts d'exploitation de cette installation. Le coût de la maintenance et des consommables est plus élevée de CHF 3'200.-.

CONCLUSIONS

Fondé sur ce qui précède, le comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL :

- vu - le préavis no 11 relatif au projet de budget de l'exercice 2024 ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- I. - d'accepter le projet de budget de l'exercice 2024 tel que présenté par le Comité de direction.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :  Y. Reymond

Le secrétaire :  D. Gaiani



Annexes : budget de l'exercice 2024 et tableau des participations des communes.